

Communiqué

Côte d'Ivoire : la guerre et l'ingérence militaire soulignent et aggravent l'échec de l'ONU et de la France

mercredi 6 avril 2011, par [Survie](#) (Date de rédaction antérieure : 6 avril 2011).

Survie condamne fermement les agissements belliqueux dont l'ONU et les autorités françaises font preuve en Côte d'Ivoire et rappelle les manquements des prétendus « médiateurs » du conflit, qui ont laissé prévaloir le règne de la violence et de l'impunité.

La France et l'ONU ont finalement décidé d'intervenir directement dans le conflit ivoirien. Le scénario qui se joue en Côte d'Ivoire est un des pires qui pouvait avoir lieu. Il n'est pas possible de croire à cette heure que cette intervention armée onusienne et française, dont le seul but sera de remplacer un président contesté par un autre légitimé dans le sang, résoudra durablement la crise ivoirienne. Tous les protagonistes de cette crise, à commencer par les clans politiques et militaires qui s'affrontent depuis 10 ans pour le pouvoir sont responsables de cet enlisement et de la dérive criminelle qui s'accroît aujourd'hui. Mais les prétendus « médiateurs » du conflit ne sont pas en reste.

Les graves manquements de l'ONU

Le mandat de « protection des civils ivoiriens » et d'« interdiction des armes lourdes » brandi avec opportunisme par l'ONUCI pour intervenir militairement à Abidjan ne peut faire oublier les graves manquements dont ces mêmes forces ont fait preuve, incapables de prévenir ou d'arrêter les massacres perpétrés à Abidjan, dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et ailleurs, particulièrement à Duékoué. Dans la période précédente, l'ONU avait déjà renoncé à accompagner à son terme le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, pourtant préalable aux élections et condition de leur certification, comme convenu dans les accords de Ouagadougou. Alors que le pays subissait encore les exactions de milices et forces armées (« loyalistes » ou « rebelles ») incontrôlées, le point focal de l'activisme diplomatique multilatéral a été l'organisation de l'élection présidentielle.

La partialité et l'ingérence de la diplomatie et de l'armée française

Dans une continuité historique marquée par une ingérence persistante et la volonté de conserver son d'influence militaire, économique et monétaire, la diplomatie française fait preuve depuis de nombreuses années d'une attitude partielle, voire partisane dans la crise ivoirienne, qui s'est renforcée à l'issue de l'élection présidentielle et de la contestation de ses résultats. Cette attitude est aujourd'hui particulièrement lourde de conséquences dans la mesure où il ne s'agit plus d'un positionnement sur un contentieux électoral mais bien d'une implication directe dans un conflit armé. Les militaires français de la force Licorne étaient les plus mal placés pour une action de maintien de la paix, au vu notamment des événements de 2004, où ils avaient ouvert le feu sur la

foule devant l'Hôtel Ivoire.

Aujourd'hui, ce sont ces soldats qui, sous le paravent d'une légitimité onusienne très discutable et toujours sous commandement opérationnel français, contribuent à imposer par les armes à un pays déchiré son nouveau président. Les bombardements du palais présidentiel et de la Radio Télévision Ivoirienne par les hélicoptères français, outre leur côté particulièrement symbolique, outrepassent le mandat onusien. Cette intervention brutale illustre par ailleurs une fois de plus la toute puissance du pouvoir exécutif français dans le déclenchement d'une opération militaire si lourde de conséquences, en l'absence de tout contrôle parlementaire.

Une impunité toujours de mise

Quel que soit le résultat des urnes, Alassane Ouattara ne tire aujourd'hui sa légitimité que des armes, celles des rebelles et celles de l'ONU et de la France. Dès lors, il est difficile d'imaginer une issue pacifique à la situation actuelle. Ajoutons que l'unanimité, en France, pour dénoncer, avec raison, les crimes commis par les forces de Laurent Gbagbo, s'est accompagnée d'un aveuglement sur ceux, tout aussi graves, commis par le camp d'Alassane Ouattara. Il faudra pourtant en passer par la fin de l'impunité des uns et des autres qui règne depuis dix ans. Il est impératif que la Cour Pénale Internationale (CPI) s'empare de manière impartiale et complète de l'ensemble des crimes qui ont été commis en Côte d'Ivoire, comme cette cour le souhaite elle-même. Un processus de Vérité, Justice et Réconciliation doit dans le même temps être mis en œuvre en Côte d'Ivoire, comme le demande la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI).

Des acteurs de la société civile trop souvent écartés

Enfin, les deux camps qui s'affrontent aujourd'hui, en plus des aspects criminels, ont pour point commun d'avoir systématiquement écarté les acteurs de la société civile du jeu politique. Si la communauté internationale espère être crédible dans sa volonté affichée d'œuvrer pour la paix en Côte d'Ivoire, elle doit imposer la présence de la société civile ivoirienne dans tous les scénarios de transition.

L'association Survie demande :

- à nouveau le retrait définitif des militaires français de Côte d'Ivoire ;
- que la lumière soit faite sur l'implication de l'armée française et de l'ONU dans l'avancée vers Abidjan des ex-rebelles (dont certains pourraient s'être rendus coupables de crimes de guerre) ;
- que le parlement français exerce son contrôle sur l'opération Licorne, conformément aux dispositions prévues par la réforme de la Constitution de juillet 2008, et crée une commission d'enquête parlementaire sur l'ensemble de cette action depuis son déploiement en 2002 ;
- de conditionner les relations avec le nouveau pouvoir ivoirien à l'obligation de poursuivre les responsables des crimes commis dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et de les exclure de tout rôle politique.

Survie demande en outre :

- la publication du rapport du groupe d'experts de l'ONU chargé de surveiller l'embargo de 2004 sur les armes et diamants, dont celle-ci reste bloquée depuis septembre ;
- la saisine de la CPI pour l'ensemble des crimes commis en Côte d'Ivoire et la mise en œuvre d'un processus Vérité, Justice et Réconciliation, comme le demande la Convention de la Société Civile

Ivoirienne (CSCI).

Survie, le 6 avril 2011
